

Conseil Municipal du 07 décembre 2017

Procès-Verbal

Présents : BARJOU C. - CÊTRE D. - FALLOT JP. - CHALMEY A. - BOMONT Y. - GARCIA JF. - LUAS C. - LUAS A. - KALANQUIN JP. - FAIVRE JP. - VIEILLE I.

Absent(s) excusés : - ROBIN MP. - CLERC C. - MASSON S.

Absent(s): DORMOY L

Secrétaire de séance : BARJOU C.

Approbation du procès-verbal de la réunion précédente

Modifications budgétaires

Subventions

Le Maire expose au Conseil Municipal l'attribution des subventions correspondantes.

- École de Pusy-Épenoux :

Subvention pédagogique	: 10,00 € par élève } 24 élèves soit 240 €
Subvention Noël	: 5,50 € par élève } 24 élèves soit 132 €
Subvention voile + piscine	: 400 €

Budget Commune:

DI, Subventions, compte 204182 : + 19 000 €

DI, Installations générales, compte 2181 : -19 000 €

Budget Logements sociaux :

RI, Subv. Non transférables autres communes, compte 13248 : + 19 000 €

DF, Immobilisations, compte 23 : + 19 000 €

Nous devons faire remonter des crédits budgétaires au niveau du budget principal afin de pouvoir verser une subvention de 19 000 € au budget logements sociaux correspondant à la TVA à payer au titre de la LASM (livraison à soi-même).

Le budget principal ne pouvait en l'état verser cette subvention.

Rappel : mandater la subvention de 67 768 € qui avait été budgétisée au BP 2017 pour équilibrer ce même budget logements sociaux (cf. extrait hélios).

21700 - COMMUNE DE PUSY EPENOUX					
Etat de consommation des crédits - Dépense - Investissement					
Liste des éléments (total 6 éléments)					
Niveau de contrôle		Crédits votés	Crédits consommés	Crédits disponibles	Imputations
	001	4.169,82€	0,00€	4.169,82€	
	020	10.000,00€	0,00€	10.000,00€	
	16	9.400,00€	8.282,66€	1.117,34€	
	20	10.800,00€	327,85€	10.472,15€	
	204	67.768,00€	0,00€	67.768,00€	
	21	180.000,00€	115.838,33€	64.161,67€	

Dépenses de fonctionnement (budget communal):

Compte 739223-014, FPIC péréquation : - 990 €

Compte 022, dépenses imprévues : - 8 110 €

Compte 6413, personnel non titulaire : + 100 €

Compte 6488, autres charges : + 300 €

Compte 6232, Fêtes et cérémonies : + 500 €

Compte 61521, entretien de terrain : + 5 000 €

Compte 657348, autres : + 3 200 €

DCM : Accord du Conseil Municipal à l'unanimité

Travaux en régie

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'afin d'être en mesure d'évaluer de façon sincère les différentes charges qui ont contribué à la réalisation de l'immobilisation (création de la distillerie), la collectivité doit mettre en place une procédure permettant d'identifier parmi les charges, celles qui se rattachent à des travaux en régie et à quelle opération ou immobilisation les charges sont à rattacher.

Montant des matériaux : 1 581,28 €

Montant des travaux : 4 538,60 €

En fin d'exercice

L'ordonnateur constate une opération d'ordre budgétaire.

Emission de mandat sur les différents comptes de classe 2 selon les immobilisations réalisées

Emission de titres au compte 722

Cette opération permet d'intégrer les travaux en section d'investissement et neutralise les charges

Compte 21318-040 : 6 119,88 arrondis à 6 120 €

Compte 722-042 : 6 119,88 arrondis à 6 120 €

Compte 021 : + 6 120 €

Compte 023 : + 6 120 €

DCM : Accord du Conseil Municipal à l'unanimité

Ouverture de crédits :

Le Maire expose au Conseil Municipal que l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose en substance que, jusqu'à l'adoption du budget primitif, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses en section d'investissement, dans la limite de 25% des crédits inscrits par chapitre budgétaire lors de l'exercice précédent pour la section d'investissement (article L1612-1 du CGCT) pour le Budget Communal.

DCM : Accord du Conseil Municipal à l'unanimité

Lotissement Fontaine des Bois

Rappel : délibération du 13/02/2017-fixation nouveaux prix des parcelles :

Lot n° 4, 981 m² : 33 500 €

Lot n°3, 1 148 m² : 36 500 €

Lot n°2, 1 110 m² : 36 000 €

Lot n° 1, 1 343 m² : 38 900 €

Suite à une demande : modification du permis d'aménager en date du 7 juin 2017 pour fusion des parcelles 3 et 4 ainsi que la fixation de son prix soit : 65000€ net vendeur.

DCM : Accord du Conseil Municipal à l'unanimité sur le nouveau permis d'aménager décrit ci-dessus et le prix de la nouvelle parcelle fusionnée pour un montant de 65000 € net vendeur.

Rythmes scolaires

Le Maire rappelle à l'Assemblée que le Conseil Municipal de Pusy-Épenoux, par délibération du 11 mars 2013 avait mis en œuvre la semaine de 4 jours et demi à la rentrée scolaire 2014-2015 (décret N° 2013-77 du 24/01/2013). Dès lors, la semaine scolaire était la suivante :

1. Lundi : journée scolaire
2. Mardi : journée scolaire
3. Mercredi : matinée scolaire + accueil de loisirs l'après-midi
4. Jeudi : journée scolaire
5. Vendredi : matinée scolaire+ NAP l'après-midi

A la vue des nouvelles possibilités réglementaires offertes depuis la rentrée 2017-2018, le choix de l'organisation du temps scolaire peut être adapté et un retour à la semaine de 4 jours envisageable. De plus, dans un contexte économique tendu, une incertitude concernant la gestion des transports scolaires, le Conseil Municipal de Pusy-Épenoux est amené à se positionner sur l'organisation du temps scolaire pour la rentrée 2018-2019. Un questionnaire envoyé à tous les parents d'élèves du RPI nous fait apparaître une majorité favorable au retour à la semaine de 4 jours.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
DECIDE de mettre en place pour la rentrée 2018-2019 l'organisation du temps scolaire comme suit :

1. Lundi : journée scolaire
2. Mardi : journée scolaire
3. Mercredi : journée accueil de loisirs
4. Jeudi : journée scolaire
5. Vendredi : journée scolaire

A savoir que les horaires journaliers définitifs seront fixés ultérieurement en fonction des possibilités liées au ramassage scolaire.

DCM : Accord du Conseil Municipal à l'unanimité

CDG 70 - Convention de renouvellement

Le Maire rappelle que conformément à l'article 11 du décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine préventive dans la Fonction Publique Territoriale, la commune de Pusy-Épenoux renouvelle son adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de Haute-Saône.

DCM : Accord du Conseil Municipal à l'unanimité

Chats errants

Compte -rendu de la réunion du 6 décembre 2017

Pour information :

Commission animation
Commission des bois
Site Internet
ASPTT
Condoléances

Prochaines manifestations :

Téléthon le 09 décembre 2017
Concert à l'église au profit d' Epi'cerise le 16 décembre 2017
Vœux du Maire, le 06 janvier 2018
Repas des Aînés le 04 mars 2018

La secrétaire,
C. BARJOU



Le Maire,
J.P. KALANQUIN

